



En application du Règlement (UE) 2016/425 du 9 Mars 2016 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux équipements de protection individuelle, Centexbel Organisme Notifié body 0493, agréé par l'SPF Economie (Service Public Fédéral), a remis:

ATTESTATION D'EXAMEN UE DE TYPE

N° 033/2020/0936

Cette attestation UE de type est valable jusqu'à 02 juil. 2025

à: **Chatard SAS, Pouilly sous Charlieu**
pour: **Parka 1010**

L'équipement de protection individuelle comme décrit ci-dessus répond aux exigences essentielles de santé et de sécurité du Règlement (UE) 2016/425.

Lors de l'argumentation, les normes suivantes sont appliquées:


| | |
|---------------------------|---|
| EN 1149-5:2008 | <i>Vêtements de protection - Propriétés électrostatiques - Partie 5: Exigences de performance des matériaux et de conception</i> |
| IEC 61482-2:2009 | <i>Travaux sous tension - Vêtements de protection contre les dangers thermiques d'un arc électrique - Partie 2 : Exigences</i> |
| EN 343:2003+A1:2007 | <i>Vêtements de protection - Protection contre la pluie</i> |
| EN 13034:2005+A1:2009 | <i>Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences pour les vêtements de protection chimique offrant une protection limitée contre les produits chimiques liquides équipement du Type 6 et du Type PB[6]</i> |
| EN ISO 13688:2013 | <i>Vêtements de protection - Exigences générales</i> |
| EN ISO14116:2015 | <i>Vêtements de protection - Protection contre les flammes - Matériaux, assemblages de matériaux et vêtements à propagation de flamme limitée</i> |
| EN ISO 11612:2015 | <i>Vêtements de protection - vêtements de protection contre la chaleur et les flammes - Exigences de performance minimales</i> |
| EN ISO 11611:2015 | <i>Vêtements de protection utilisés pendant le soudage et les techniques connexes</i> |
| EN ISO 20471:2013+A1:2016 | <i>Vêtements à haute visibilité - Methodes d'essai et exigences</i> |

Il s'agit d'EPI de la catégorie III, soumis à des contrôles réguliers suivant l'article 19 du Règlement européen sur les EPI. En accord avec le choix du fabricant des contrôles aléatoires supervisés seront effectués afin d'établir la qualité du produit final (Module C2). Le fabricant doit être capable de présenter, sur demande, le rapport de ce contrôle de qualité. Un premier contrôle de qualité sera effectué au plus tard le 31 déc. 2021 et sera répété au moins une fois par an.

Cette déclaration s'applique à l'équipement personnel individuel présenté dans l'essai de type et décrit dans la documentation technique du fabricant enregistré sous le numéro 10477.

Cette attestation a été établie conformément au règlement générale de certification de Centexbel. Disponible sur <https://www.centexbel.be>

Remis par Centexbel, Organisme Notifié 0493, à Gand, le 02 juil. 2020


Inge De Witte
Certification manager
Pièce jointe: 1 Annexe



ANNEXE

ATTESTATION D'EXAMEN UE DE TYPE N° 033/2020/0936

1. Demandeur

Chatard SAS
271 Route de Roanne
42720 Pouilly sous Charlieu
France

2. Description

EN 1149-5:2008



EN 13034:2005+A1:2009



PB[6]

EN 343:2003+A1:2007



IEC 61482-2:2009



Classe 2

EN ISO 11612:2015



A1, B1, C1, E1, F1

EN ISO 11611:2015



A1, Classe2

EN ISO 14116:2015



Indice 3

EN ISO 20471:2013+A1:2016

